



COMITE DIRECTEUR DU PAYS

Débat d'Orientation Budgétaire - 12 mars 2009

Nombre de conseillers élus : 18

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents à la séance : 16

Nombre de conseillers excusés ayant donné procuration : 1

Etaient présents sous la présidence de M. le Président André ONIMUS :

Jean-Paul DIRINGER, Denis REBMANN, Nicole ERNY, Didier VIOLETTE, Marc JUNG, Fabienne STICH, Jean-Marie REYMANN, Patrice FLUCK, Gilbert VONAU, Roland BRAUN, Gilbert MOSER, Gérard SCHATZ, Michel HABIG, François BERINGER, Jean-Pierre WIDMER.

Etaient excusés :

Henri MASSON, donne procuration à André ONIMUS,
Jean-Paul OMEYER.

Assistaient en outre à la séance :

Les membres du Conseil de développement :

- Michel WALLER, Président du Conseil de développement
- Jean ALBRECHT, Vice-Président du Conseil de développement ;
- Alain GRAPPE, Président de la commission Tourisme ;
- Martine SCHELCHER, Présidente de la commission Service à la population ;
- Annette HUGUENOT, Rapporteur de la commission Environnement-Cadre de Vie-Habitat ;
- Patrice KNORR, Rapporteur de la commission Service à la population ;

Les techniciens :

- Fabrice KRIEGER, Communauté de communes Essor du Rhin ;
- Corinne FLOTA, Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon ;
- Peggy DANGELSER, Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon ;
- Caroline SIEGEL, Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon.

1. DEPENSES

1.1 Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement comprennent les différentes charges nécessaires au fonctionnement de la structure, les frais engendrés par un certain nombre de projets ainsi qu'un transfert vers le budget d'investissement.

Les charges de fonctionnement se répartissent de la manière suivante :

- Les charges de personnel : salaires, médecine du travail et pharmacie, formations, déplacements : 153 000 € ;
- Les locaux : loyers et charges diverses : 14 000 € ;
- Les frais de fonctionnement divers (fournitures administratives et petit équipement, annonces et insertions, publicité, affranchissement, séminaires, assurances,...) : 28 500 €.

Les dépenses pour les différents projets se répartissent de la manière suivante :

- La création de la carte touristique, la réalisation d'études, les frais de traduction (frais d'études) : 20 000 € ;
- La création de dépliants pour l'accueil des créateurs, l'impression de cartes touristiques ou de tous autres documents de communication, ... (catalogues et imprimés) : 21 000 € ;
- La contribution à la Mission locale : 33 000 € ;
- La contribution au calendrier des manifestations pour les années 2008 et 2009 : 8 000 € ;
- La contribution à la Communauté de communes de la Région de Guebwiller pour le Salon de l'Artisanat : 4 000 € ;
- La contribution à la Ville de Guebwiller pour services rendus : 10 000 €
- L'organisation du concours « Innover... » : contribution CEEI et prix : 5 500 €.

Mais aussi un virement à la section d'investissement de 46 000 € (cf. dépenses d'investissement).

Total : 343 000 €

1.2 Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont nécessaires afin :

- de doter la future Maison du Pays de matériel informatique et mobilier de bureau (bureaux, armoires, copieur, imprimante, téléphone, ...) : 23 000 € (actuellement mis à disposition gratuitement par la Ville de Guebwiller) ;
- d'acquérir des logiciels et réaliser le site internet : 30 000 € ;
- de soutenir les Communautés de communes Essor du Rhin et Région de Guebwiller dans la création de leur pépinière : 37 000 €.

Total : 90 000 €

2. RECETTES

2.1 Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se déclinent de la manière suivante :

- les subventions de la Région Alsace sont importantes : 180 000 € dont 30 000 € pour le solde de l'animation 2007 et 2008, 75 000 € pour le fonctionnement 2009 et 40 000 € pour l'animation économique 2008 et 20 000 € pour l'animation économique 2009, 15 000 € pour la carte touristique ;
- la participation des collectivités membres à hauteur de 110 000 € dont :
 - o 43 000 € des Communautés de communes et commune pour le fonctionnement et la mise en œuvre d'un certain nombre de projets du Pays,
 - o 33 000 € des Communautés de communes et commune pour la contribution à la Mission locale,
 - o 40 000 € de contribution du SCOT pour remboursement de frais occasionnés au Pays ;
- l'excédent de fonctionnement 2008 reporté : 47 000 €.

Total : 343 000 €

2.2 Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement se déclinent de la manière suivante :

- l'excédent d'investissement reporté de 2008 : 34 000 € ;
- l'excédents de fonctionnement reporté de 2008 : 46 000 € ;
- les financements de la Région pour le site internet : 10 000 €.

Total : 90 000 €

3. EQUILIBRE

Le budget du Pays s'équilibrera à 433 000 euros.

Le Comité Directeur n'émet aucune remarque particulière, prend acte de la proposition faite par le Président et la valide.

Le Président clos la séance du débat d'orientation budgétaire et procède à l'ouverture de la séance ordinaire.



COMITE DIRECTEUR DU PAYS

Séance ordinaire - 12 mars 2009

Nombre de conseillers élus : 18
Nombre de conseillers en exercice : 18
Nombre de conseillers présents à la séance : 16
Nombre de conseillers excusés ayant donné procuration : 1

Etaient présents sous la présidence de M. le Président André ONIMUS :

Jean-Paul DIRINGER, Denis REBMANN, Nicole ERNY, Didier VIOLETTE, Marc JUNG, Fabienne STICH, Jean-Marie REYMANN, Patrice FLUCK, Gilbert VONAU, Roland BRAUN, Gilbert MOSER, Gérard SCHATZ, Michel HABIG, François BERINGER, Jean-Pierre WIDMER.

Etaient excusés :

Henri MASSON, donne procuration à André ONIMUS,
Jean-Paul OMEYER.

Assistaient en outre à la séance :

Les membres du Conseil de développement :

- Michel WALLER, Président du Conseil de développement
- Jean ALBRECHT, Vice-Président du Conseil de développement ;
- Alain GRAPPE, Président de la commission Tourisme ;
- Martine SCHELCHER, Présidente de la commission Service à la population ;
- Annette HUGUENOT, Rapporteur de la commission Environnement-Habitat ;
- Patrice KNORR, Rapporteur de la commission Service à la population ;

Les techniciens :

- Fabrice KRIEGER, Communauté de communes Essor du Rhin ;
- Corinne FLOTA, Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon ;
- Peggy DANGELSER, Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon ;
- Caroline SIEGEL, Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon.

1 BUDGET DU PAYS

1.1 Compte administratif de l'exercice 2008

Sous la Présidence de Monsieur Michel Habig, le Comité Directeur est appelé à approuver le compte administratif de l'exercice 2008 dressé par Monsieur André ONIMUS, Président. Il se décompose comme suit :

Total des dépenses : 177 800.12 € dont :

- *En fonctionnement* : 177 800.12 €
 - fournitures administratives et autres : 1588,45 €
 - prime d'assurance : 2085,5 €
 - frais d'études : 1331,53 €
 - frais de séminaires, fêtes et cérémonies, réceptions : 1766,90 €
 - honoraires, indemnité comptable : 406,61 €
 - annonces et insertions : 110 €
 - frais de déplacements : 3347,02 €
 - impression, publicité, publication : 2436,78 €
 - frais d'affranchissement : 1606,86 €
 - charges de personnel : 117180,05 €
 - contribution Mission locale : 31794,42 €
 - contribution au salon de l'artisanat de la CC Essor du Rhin : 4000 €
 - contribution au CEEI pour le concours « Innover... » : 3150 €
 - prix concours CEEI : 1800 €
 - contribution au Petit Futé : 1196 €
 - contribution au Calendrier des manifestations 2007 : 4000 €
- *En investissement* : 0 €

Total des recettes : 259 897.08 € dont :

- *En fonctionnement* : 225 316.96 €
 - subvention de la Région : 60 000 €
 - subvention de l'Agence de l'Eau : 3 200 €
 - participation des collectivités (pour le Pays et la Mission locale) : 84 973.22 €
 - excédent de fonctionnement reporté 2007 : 75 980.19 €
 - CPAM Congé maternité P. Dangelser : 1 116.63 €
 - remboursement d'un excédent de virement du Centre de Gestion : 46.92 €
- *En investissement* : 34 580.12 €
 - excédents de fonctionnement 2007 : 25 218.23 €
 - subvention de la Région pour le financement du site internet (1^{er} versement) : 1961.89 €
 - contribution du SCOT RVGB pour la réalisation du site internet : 5 000 €
 - subvention du Département pour la réalisation de la carte touristique : 2 400 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2008 s'établit en conséquence à 82 096.96 €.

Le Comité Directeur valide, à l'unanimité, le compte administratif 2008 présenté.

1.2 Compte de gestion de l'exercice 2008

Le Comité Directeur est appelé à approuver le compte de gestion de l'année 2008 dressé par le receveur syndical et qui est en tous points conforme au compte administratif.

Le Comité Directeur valide, à l'unanimité, le compte de gestion de l'exercice 2008 présenté.

1.3 Budget primitif de l'exercice 2009

Conformément aux orientations budgétaires ayant fait l'objet d'un débat et sur proposition du Président, le Comité Directeur est appelé à examiner et à approuver le budget primitif de l'exercice 2009 par chapitre. Ce dernier s'établit comme suit :

Dépenses : 433 000 €

Dépenses de fonctionnement : 343 000 €

- frais d'études (carte touristique, ...) : 20 000 €
- réceptions : 2300 €
- frais de séminaires : 3 000 €
- frais d'assurance : 3 500 €
- frais divers (autres frais divers, documentation) : 1 400 €
- honoraires, indemnité comptable : 2 200 €
- annonces et insertions : 4 000 €
- frais de publicité : 2 000 €
- catalogues et imprimés : 21 000 €
- frais de déplacements : 4 500 €
- frais d'affranchissement : 3 000 €
- fournitures administratives et petit équipement, autres matières : 4 000 €
- charges de personnel (salaires, médecine du travail et pharmacie, formations) : 148 700 €
- locaux (loyers et charges diverses) : 14 000 €
- contribution à la Mission locale : 33 000 €
- convention Ville de Guebwiller / Pays : 10 000 €
- contribution au calendrier des manifestations : 8 000 €
- contribution au salon de l'artisanat de la CC de la Région de Guebwiller : 4 000 €
- contribution au CEEI pour le concours « Innover... » : 3 500 €
- prix concours CEEI : 2 000 €
- virement à la section d'investissement : 46 000 €
- Concours divers : 2000 €
- Autres charges exceptionnelles : 900 €

Dépenses d'investissement : 90 000 €

- Informatique (ordinateur, copieur, imprimante, téléphone, ...) : 15 000 €
- Mobilier de bureau : 8 000 €
- Logiciels et site internet : 30 000 €
- Pépinières d'entreprises : 37 000 €

Recettes : 433 000 €, dont :

Recettes de fonctionnement : 343 000 €

- excédent de fonctionnement reporté : 47 516.84 €
- subventions de la Région : 180 000 €

- participation des collectivités membres (fonctionnement Pays et contribution à la Mission locale) : 115 483.16 €
- convention SCOT / PAYS : 40 000 €

Recettes d'investissement : 90 000 €

- report du solde d'investissement 2008 : 34 580.12 €
- virement de la section de fonctionnement 2009 : 46 000 €
- solde du financement de la Région pour le site internet : 9 419,88 €

Le Comité Directeur valide, à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2009.

1.4 Participation au Pays des collectivités membres pour 2009

Le Comité Directeur est appelé à décider de maintenir le montant de la participation des collectivités membres à 43 178.80 € pour l'exercice 2009 et selon les critères de répartition actuels (population au recensement 1999).

Territoire	Contribution 2009 en €
CdC Centre Haut-Rhin	9202,90
CdC Essor du Rhin	6171,90
CdC Région de Guebwiller	23890,30
CdC Vallée Noble	3105,20
Merxheim	808,50
Total Pays	43178,80

Le Comité Directeur valide, à l'unanimité, la participation des collectivités membres du Syndicat mixte du Pays.

1.5 Participation des collectivités membres au fonctionnement de la Mission locale

Le Comité Directeur est appelé à décider du montant maximal de la participation des collectivités membres pour le Mission locale via le Pays à 32 430.31 € pour l'exercice 2009.

Territoire	Contribution 2009 en €
CdC Centre Haut Rhin	6894,83
CdC Essor du Rhin	4666,98
CdC Région de Guebwiller	17909,98
CdC Vallée Noble	2344,99
Merxheim	613,53
Total Pays	32430,31

Le Comité Directeur valide, à l'unanimité, la participation maximale des collectivités membres pour la Mission locale.

2. DEFINITION DES PROJETS DU PAYS POUR 2009/2010

En date du 14 janvier 2009, les Présidents du Pays et le Maire de Guebwiller se sont réunis afin de définir les projets du Pays pour les deux prochaines années. La proposition suivante est faite aux membres du Syndicat mixte :

Information / Communication

- site internet
- calendrier des manifestations
- information des délégués communautaires, conseillers municipaux et membres du Conseil de Développement : les réunions sont fixées : le 17 avril à 18h30 pour le CC ER ; le 20 mai à 18h30 pour la CC CHR ; le 26 juin à 18h30 pour la CCRG ; le 1^{er} juillet pour les CCVN, CC PR et Merxheim.

Animation économique

- partenaire des Communautés de communes pour le montage des dossiers pépinières, hôtel d'entreprises
- partenaire des Communautés de communes pour l'animation des pépinières
- partenaire des Communautés de communes pour l'organisation des salons de l'artisanat et des métiers
- partenaire CEEI, Mission locale, Pôle Emploi...
- accueil des créateurs et repreneurs d'entreprises...

Tourisme

- carte touristique
- réflexion sur une animation touristique à l'échelle du Pays

Environnement

- Plan Climat à l'étude par le Conseil de Développement
- liaison cyclable Fessenheim Hirtzfelden (la thématique transports et déplacements est en partie intégrée à la problématique climat)
- filière des déchets
- « événement eau » pour 2010 : reporté à une année ultérieure au bénéfice du climat

Aménagement du territoire

- relais avec la Région pour le montage d'autres dossiers (ex : Ile du Rhin, ...)

Le Comité Directeur valide, à l'unanimité, le plan d'action proposé.

Monsieur Jung informe l'assemblée de l'état d'avancement de la réalisation de la Pépinière d'entreprises de la Communauté de communes de la Région de Guebwiller ; il signale que cette dernière ouvrira ses portes début juillet ; le premier Comité de sélection des porteurs de projets aura lieu le 31 mars prochain.

3. FINANCEMENT DU POSTE ECONOMIQUE

A partir du 1^{er} janvier 2009, la politique de la Région Alsace concernant le financement l'animation économique au niveau des Pays a évolué. Les postes d'animateurs économiques de Pays ne sont plus financés. Par contre, la Région a souhaité soutenir l'animation des pépinières d'entreprises de son territoire.

L'objectif de la politique Régionale d'appui à l'animation des pépinières comprends trois axes :

- accompagner les créateurs hébergés,
- favoriser leur mise en réseau,
- organiser et coordonner l'accueil des créateurs destinés ou non à rejoindre la pépinière,

et cela à l'échelle du territoire Pays.

Cette aide à l'animation des pépinières est calculée selon les modalités suivantes : subvention régionale calculée à hauteur de 50 % d'un budget annuel plafonné à 100 000 € (salaires, charges et déplacements compris).

Le poste d'animateur économique du Pays RVGB a mobilisé en 2008 une enveloppe globale d'environ 50 000 euros. La Région, dans son nouveau dispositif, ne financerait donc que 50% de ce montant soit 25 000 euros.

Il nous avait semblé intéressant de proposer à la Région (techniciens) de pouvoir mobiliser l'enveloppe du nouveau dispositif régional sur la totalité de l'animation des pépinières de notre territoire à savoir le "coordinateur pépinière" à l'échelle du Pays et deux "responsables pépinières" des communautés de communes : Le financement du poste de « coordinateur pépinières » aurait pu être financé à hauteur de 25 000 euros ; les 25 000 euros restant pouvant être partagés à part égale pour le financement des postes des deux responsables de pépinières des Communautés de communes. Cette proposition nous semblait s'intégrer pleinement dans l'esprit de la convention pour l'animation des pépinières, signée avec les deux communautés de communes RG et ER.

Cependant, elle a été rejetée par la Région dont l'objectif est de financer une structure pour la réalisation d'une mission d'animation mutualisée et coordonnée à l'échelle du territoire Pays. Si la stratégie du territoire est de créer plusieurs pépinières, comme cela est le cas pour le Pays RVGB, la Région peut financer la construction de plusieurs bâtiments mais il appartient aux différents acteurs locaux de se concerter et de missionner une structure pour prendre en charge l'animation (Pays, CC, Association de développement économique...). Un soutien au fonctionnement réparti entre plusieurs bénéficiaires n'est pas envisageable pour la Région.

Cette aide financière de la Région pourrait être complétée avec les fonds européens FEDER destinés à l'animation pépinière. Le montant de l'aide est dégressif : 30%, 20%, 10% sur 3 ans (15 000, 10 000 puis 5 000 €), exclusivement pour des actions d'animation de pépinières nouvellement créée. Compte tenu de l'avancée des travaux des 2 pépinières, cette sollicitation semble prématurée. Elle pourra être envisagée l'année prochaine lorsque les 2 pépinières seront en activité.

Le Comité directeur prend connaissance de cette situation. Les Présidents des Communautés de communes et le Maire de Merxheim décident de se réunir afin de définir la solution la plus appropriée avec la Région Alsace.

4. POINT SUR LES PROJETS EN COURS

4.1 Réorganisation de la Mission Locale

Depuis le 5 juillet 2007, la PAIO de Guebwiller a fusionné avec la Mission Locale de Colmar. Le bilan à un an de cette fusion a révélé un certain nombre de dysfonctionnements qui ont été évoqués lors du Comité Directeur du Pays du 24 septembre dernier. Pour améliorer le fonctionnement, il a été proposé de redistribuer les forces de travail de la Mission locale en fonction du volume des fréquentations.

Certaines permanences telles que Oberhergheim, Merxheim et Soultzmatt ne sont pas assez bien fréquentées ; Il a donc été proposé de supprimer les permanences d'Oberhergheim et de Merxheim ; de réduire celles de Soultzmatt à une demi journée tous les 15 jours (et de les augmenter par la suite si la fréquentation le justifie). D'autres permanences comme celles de Soultz, de Fessenheim et Ensisheim disposent d'une bonne fréquentation et seront conservées telles qu'elles se présentent actuellement. L'antenne de Guebwiller quant à elle, dispose d'une fréquentation très importante qu'il s'avère difficile à gérer.

Les collectivités constitutives du Pays ont été consultées :

- ***La Communauté de Communes de la Vallée Noble a donné son accord pour la réduction des permanences à Soultzmatt.***
- ***La Communauté de Communes Centre Haut Rhin a validé la suppression de la permanence d'Oberhergheim.***
- ***La commune de Merxheim souhaite que sa permanence soit préservée.***
- ***Les permanences supprimées seront reportées sur l'antenne de Guebwiller.***

Suite à cette réorganisation, il s'avèrera nécessaire de travailler sur la communication et l'information sur l'ensemble du territoire.

Le Comité Directeur valide, à l'unanimité, la proposition de réorganisation proposée par ses collectivités constitutives.

4.2 Salon de l'Artisanat 2009

La Communauté de communes Essor du Rhin a organisé en 2008, un salon de l'artisanat à Rumersheim-le-Haut. M Onimus a souhaité étendre cette manifestation à tout le territoire Pays. Cette année, le Communauté de Communes de la Région de Guebwiller organisera cet événement les 26 et 27 septembre à Soultz.

De la même façon qu'il l'a fait pour l'édition 2008, le Pays pourra participer à l'organisation de cette manifestation :

- participation au comité de pilotage ;
- recensement des entreprises « spécifiques » auprès de Communautés de communes ;
- participation au financement de la manifestation de 4000 euros sur les fonds propres Pays.
- participation au financement de la manifestation de 4000 euros au titre de la Dotation Libre d'Emploi de la Région Alsace.

Cette aide est conditionnée à l'association de la structure Pays au projet ainsi qu'à la participation d'artisans/commerçants implantés sur le territoire Pays hors Communauté de Communes de la Région de Guebwiller.

Le Comité directeur valide, à l'unanimité, la proposition ci dessus et notamment :

- *la participation financière du Pays sur ses fonds propres à hauteur de 4 000 €,*
- *la mobilisation de la Dotation libre d'emploi de la Région Alsace à hauteur de 4 000 € ; il autorise le Président à réaliser la demande de financement auprès de la Région.*

4.3 Devenir de la BA 132

Monsieur Onimus fait un point d'information sur l'avenir de la BA 132. Les élus en présence se posent des questions quand à l'arrivée du régiment du Tchad. Par ailleurs, plusieurs autres organismes sont intéressés par le site (SDIS, gendarmerie, ...). Un projet de démantèlement des avions militaires et civils est également à l'étude sous l'impulsion du député Monsieur Michel Sordi. Pour qu'une telle activité puisse se réaliser, il s'avère nécessaire de maintenir la piste aérienne en activité ; ce qui est demandé par tous les élus de la Région.

D'autre part, Monsieur Albrecht propose de réfléchir à l'intégration du projet de prison sur le site de la base en lieu et place du site d'Issenheim.

Le Comité Directeur prend connaissance de ces informations.

4.4 Carte touristique

Une réunion du Comité de pilotage « Carte touristique » a eu lieu ce jour. Lors de cette réunion, les dernières remarques et demandes de corrections ont été réalisées par les élus pour les icônes, le fond de plan, la mise en page du recto et du verso. Un certain nombre de textes et photos sont encore en attente côté allemand.

L'ébauche de la carte, recto et verso, est présentée rapidement en séance.

Une finalisation de la carte est prévue pour la saison touristique.

Le Comité Directeur prend connaissance de l'état d'avancement du projet et n'émet aucune remarque particulière.

4.5 Site Internet

La partie rédactionnelle du site internet a été réalisée par l'équipe du Pays. L'entreprise IllicoWeb a conçu une charte graphique, intégré une partie des textes et mis en place l'architecture du site.

Ce travail a été présenté en séance par l'entreprise IllicoWeb.

Il s'avère encore nécessaire réaliser les bases de données ; intégrer les derniers textes et modifier les photographies. Une finalisation du projet est entrevue pour la fin du mois d'avril.

Le Comité Directeur valide la maquette qui lui est présentée.

5. CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

5.1 Présentation des réflexions sur le plan climat

Le Conseil de développement a décidé de travailler sur un plan climat. L'objectif est de voir de quelle manière, à l'échelle de notre territoire, il est possible d'insuffler des pratiques respectueuses de l'environnement et plus particulièrement du climat en agissant sur différents axes :

- Habitat et urbanisme
- Transports et déplacements
- Sensibilisation des différents acteurs à ces problématiques : habitants, collectivités, entreprises...

Ces pistes de travail se sont concrétisées, dans un premier temps, par une rencontre « remue-méninge » le 15 décembre 2008. Les échanges ont été riches et ont débouchés sur de nombreuses pistes de travail :

Atelier « Habitat et urbanisme » :

- Réaliser un état des lieux de l'habitat existant / bilan thermique
- Mettre à disposition des habitants, entreprises, collectivités un conseil technique pour l'amélioration de l'habitat réalisé par des spécialistes indépendants
- Améliorer l'efficacité thermique des bâtiments
- Susciter une réflexion en amont des constructions et aménagements
- Valoriser les actions/projets exemplaires

Atelier « Déplacements et Transports » :

- Soutenir les modes de déplacements vélos et piétons
- Développer les transports en commun
- Limiter les déplacements « route »

Atelier « Sensibilisation » :

- Moyens de communication écrite
- Sensibilisation par des actions concrètes en direction du public
- Sensibilisation ciblée pour un changement d'habitudes
- Valorisation des actions / projets exemplaires réalisés
- Exemples d'actions à susciter grâce à la sensibilisation

Au vu de la multiplicité des projets/actions présentées, Michel Waller propose, dans un premier temps, de se concentrer sur trois projets :

- *Mise à disposition des habitants, entreprises, collectivités d'un conseil technique pour l'amélioration de l'habitat réalisé par des spécialistes indépendants,*
- *Réalisation d'une plate forme de co-voiturage,*
- *Sensibilisation du grand public au travers d'un guide des bonnes pratiques.*

André Onimus propose de réaliser une manifestation grand public sur le sujet en 2010.

Michel Waller indique que les membres du Conseil de Développement sont des bénévoles et que la mise en place d'actions ne se fait pas sans argent. Actuellement, le Conseil de Développement ne dispose pas d'une enveloppe lui permettant de fonctionner.

André Onimus demande au Conseil de développement d'approfondir sa réflexion, de produire un programme d'action plus précis et de détailler les actions, de définir le

montant des budgets. Le syndicat mixte se chargera des questions pratiques tels que le portage technique et politique des projets (Pays, Communauté de communes ou Communes) et de la recherche des financements.

Fabienne Stich évoque le fait que guide des bonnes pratiques pourrait être distribué largement lors de la manifestation grand public mais également lors d'actions de sensibilisation dans les écoles.

Annette Huguenot signale que l'association Enjeu Nature dispose des outils pédagogiques nécessaires à ce type d'actions.

Michel Waller rappelle que certaines actions peuvent être mises en place rapidement : il serait possible par exemple, de faire appel à l'ALME (ADEME) pour réaliser sur rendez-vous un conseil aux particuliers, entreprises et collectivités sur l'amélioration de l'habitat.

Didier Violette indique que la mise en place du plan climat constitue également du développement économique notamment pour les entreprises du bâtiment.

Corinne Flota rappelle que la Région Alsace soutien les plans climats territoriaux. Il s'avèrerait intéressant d'organiser une réunion sur le sujet afin de :

- connaître les modalités de financement ;
- définir si le Pays RVGB souhaite contractualiser un Plan Climat avec la Région.

Le Comité Directeur valide, sur le principe, son engagement pour mener une politique en faveur du climat.

5.2 Débat sur le Conseil de développement, sa réactualisation et son fonctionnement

Patrice Knorr interpelle les élus du Comité Directeur afin de connaître leur impression sur le travail effectué, de disposer d'un retour, d'un positionnement par rapport au plan climat et aux projets proposés.

Patrice Fluck déplore que des nombreuses actions et projets envisagés à l'origine du Conseil de développement aient si peu été mises en œuvre. Il suggère d'améliorer la communication entre les élus du Comité Directeur et les membres du Conseil de développement.

Monsieur Onimus signale que c'est la raison pour laquelle l'ensemble des membres du bureau du Conseil de développement sont invités aux réunions du Comité Directeur.

François Beringer estime qu'il s'avère nécessaire de donner un signe positif de prise en compte de la mobilisation et du travail effectué par le Conseil de développement.

Corinne Flota précise qu'à l'origine des réflexions du Conseil de développement les propositions d'action en matière d'économie étaient nombreuses et demandaient un travail de longue échéance : pépinières, guichet unique pour les porteurs de projets, maison de l'emploi... Des travaux ont été réalisés mais les membres de la commission économie emploi formation ne se sont plus réunis ; ce qui explique en partie cette impression. A l'avenir, il est proposé de travailler non plus en mode thématique mais en mode projet pour réduire cette impression d'enlisement.

Martine Schelcher appui la proposition de fonctionnement en mode projet, propose qu'une périodicité et une fréquence des réunions plus importantes soient instaurées et suggère d'améliorer la communication.

Marc Jung propose de redéfinir une manière de travailler pour le nouveau Conseil de Développement (qui sera installé le 8 avril 2009), avec une relation plus étroite entre le Comité Directeur du Syndicat mixte et le Conseil de Développement.

Michel Waller clos le débat en signalant qu'il s'avère nécessaire de se pencher sur les méthodes de travail et procédures du Conseil de développement et les relations entre le Comité Directeur du Syndicat mixte et le Conseil de développement.

6. DIVERS ET INFORMATIONS

6.1 Convention Scot / Pays

Le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon pourvoit aux besoins du SCOT en matière de moyens humains et administratifs. Il est proposé au Comité Directeur du Pays et du SCOT de réaliser une convention (cf : annexes) qui réglerait les engagements entre le Pays et le SCOT et dans laquelle :

- Le Syndicat mixte du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon s'engage à ce que sa structure assure :
 - les travaux administratifs du SCOT,
 - le suivi du Schéma Directeur,
 - la suivi et l'encadrement de la procédure de révision du Schéma directeur et l'élaboration du SCOT,
 - la réalisation d'un site internet commun.

Le Syndicat mixte du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon pré-finance la partie des charges administratives (locaux, personnel, moyens) correspondante à ces tâches ainsi que la gestion du site internet.

- En contre-partie, le Syndicat mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon participe forfaitairement au financement des charges administratives et techniques à hauteur de 40 000 euros.

Le Comité Directeur, à l'unanimité :

- ***approuve cette convention ;***
- ***valide la recette ;***
- ***autorise le Président à signer la convention.***

6.2 Maison du Pays et du SCOT

Le rez-de-chaussée de la maison natale de Théodore Deck, située au 10 rue de la Monnaie au centre-ville de Guebwiller, a été rénové par la Ville de Guebwiller afin d'y installer les locaux du Pays et du SCOT. L'installation du Pays aura lieu fin mars.

Un contrat de location devra être réalisé entre la Ville de Guebwiller et le Syndicat mixte du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon.

Le Comité Directeur :

- ***autorise le Président à signer le contrat de location ;***

- *valide une dépense maximum de 500€/mois pour le loyer correspondant à cette location.*

6.3 Convention Ville de Guebwiller / Pays

Depuis la création du Pays, la ville de Guebwiller conseille le Pays et réalise un certain nombre de travaux administratifs dans les domaines suivants : comptabilité, paie, ressources humaines, informatique et marchés publics.

Afin de poursuivre cette collaboration, il est proposé de réaliser une convention entre la Ville et le Pays. Cette convention sera soumise au Comité Directeur lors de la prochaine réunion.

Le Comité Directeur prend acte de cette proposition et la valide.

6.4 Cadeaux à une employée du Syndicat

A l'occasion de la naissance du fils de Peggy DANGELSER, Animatrice Economique du Syndicat Mixte du Pays RHIN - VIGNOBLE - GRAND BALLON, il est proposé au Comité Directeur de lui attribuer un cadeau de naissance d'une valeur de 150,00 €.

Le crédit correspondant est prévu au budget primitif 2009 à l'article 6257.

Le Comité directeur approuve l'octroi d'un cadeau de naissance d'une valeur maximum de 150,00 € à Mme Peggy DANGELSER.

ANNEXES

- BUDGET
- CONVENTION SCOT / PAYS